



EMBAJADA DE ESPAÑA  
NUAKCHOT

## DOCUMENTATION A FOURNIR

### VISA D'ÉTUDES / FORMATION / RECHERCHE

*Ces visas permettent de séjourner en Espagne pour effectuer l'une des activités non professionnelles suivantes.*

- *Achèvement ou prolongation d'études dans un centre d'enseignement agréé en Espagne, dans un programme à temps plein, conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études.*
- *Mener des activités de recherche ou de formation.*
- *Participation à un programme de mobilité étudiante, pour suivre un programme d'enseignement secondaire dans un centre d'enseignement ou scientifique officiellement reconnu.*
- *Mener des pratiques non liées au travail dans un organisme ou une entité publique ou privée.*
- *Prestation d'un service bénévole dans le cadre d'un programme qui poursuit des objectifs d'intérêt général.*

*La validité du visa couvre une période comprise entre 91 et 180 jours ou une période supérieure à 180 jours.*

#### **DOCUMENTS EXIGÉS**

- **Formulaire** de Demande visa national, dûment rempli et signé.
- **Une photo** d'identité récente, en couleur, sur fond blanc.
- **Passeport** ou document de voyage en vigueur avec une validité supérieure à la période de votre séjour en Espagne (original et copie).
- **Certificat d'inscription** dans un centre d'études et justificatif de paiement des droits d'inscription. Le centre d'études doit être homologué par les autorités espagnoles : par la Communauté Autonome où celui-ci est situé ou par le Ministère de l'Éducation.
- **Programme d'études**, de formation ou de recherche (adresse et nom du centre de formation, types d'études à réaliser, durée de la formation, horaires des cours).
- **Originaux et copies des diplômes\*** des études réalisés indiquant le niveau acquis, légalisés par le ministère des Affaires étrangères du pays où le centre d'études se trouve et par l'Ambassade d'Espagne



EMBAJADA DE ESPAÑA  
NUAKCHOT

## DOCUMENTATION A FOURNIR

- Justificatif de disponibilité de **logement** en Espagne qui couvre la période des études.
- Preuve de **solvabilité économique** : accréditation des ressources économiques personnelles couvrant les couts des études, de subsistance, de logement pendant toute la période des études en Espagne, et qui garantissent, au cas échéant, le retour au pays de provenance.
- **Assurance médicale** couvrant toute la période de séjour en Espagne, couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie soudaine, pour un montant minimal de 30 000 Euros.
- Les étudiants mineurs d'âge, au cas où ils ne se déplacent pas accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux, devront également fournir une **autorisation notariée** de ces derniers, avec mention du nom du centre d'études et de la durée prévue du séjour.
- Si la durée du séjour demandé est **supérieure à 6 mois** :
  - **Original et copie du certificat médical\*** prouvant que le demandeur ne souffre d'aucune des maladies pouvant avoir des répercussions graves sur la santé publique, conformément aux dispositions du Règlement sanitaire international de 2005. Il doit être légalisé par le ministère de la Justice (Direction des Affaires Civiles et du Sceau), par le Ministère mauritanien des Affaires étrangères et par l'Ambassade d'Espagne.
  - **Pour les demandeurs de plus de quatorze ans: original et copie du casier judiciaire\*** vierge, délivré par les autorités du pays dans lequel le demandeur a résidé les 5 dernières années, dans lequel il ne devrait y avoir aucune condamnation pour délits prévus par la loi espagnole, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères dudit pays et par l'Ambassade d'Espagne. S'il s'agit d'un pays autre que la Mauritanie, il doit être légalisé par l'Ambassade d'Espagne dans ce pays.
- **Les frais de traitement de dossier s'élèvent à 9.510 MRU**, à cette somme peuvent s'ajouter les frais additionnels de la compagnie qui réceptionne les demandes.

**\*Document à réaliser à l'Ambassade avant d'aller à son rendez-vous à BLS :**

- Légaliser le certificat médical, le casier judiciaire et les diplômes, seulement sur rendez-vous qui s'obtient en appelant le +222 45 25 20 80